Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120213-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 2 décembre, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Votants : 26

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, AUFFRET Annie, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, FRENEY Françoise, HELIAS Pascal, LE LAY Marc, PALUD Isabelle, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, ANSQUER Alain, POQUET David, LAUTREDOU Marie-Cécile, BONNIZEC Audrey, LE BARS Florian, DANSAC Aurélie.

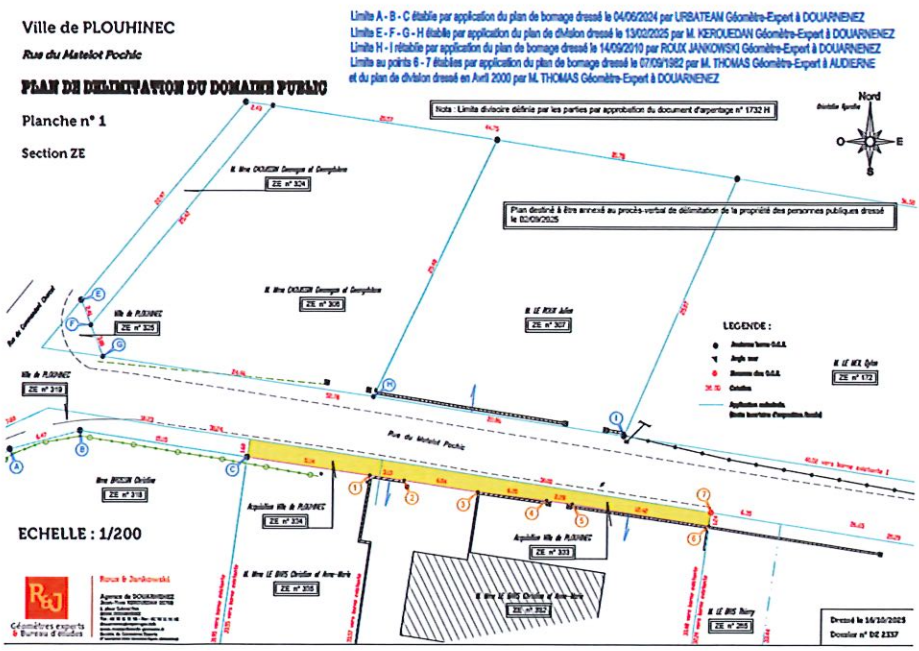
ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : BIOLCHINI Marc-Ange a donné procuration à DRUON Pascal, BOUVIER Claude a donné procuration à STREIFF LE BOZEC Armelle, GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, GONIDOU Isabelle a donné procuration à LE COZ Rémy, BILIEC Philippe a donné procuration à COLIN Nathalie, JEZEQUEL Christine a donné procuration à MOULLEC Yvan.

M. Florian le BARS sort de la salle du conseil municipal à 19h34. Le nombre de votants est revu en conséquence.

VP/2025/12/02/13 URBANISME – ALIGNEMENT – RUE MATELOT POCHIC -PARCELLES ZE 333 – ZE 334

Madame Solène Julien Le Mao propose aux membres du conseil municipal d'opérer une régularisation d'alignement rue Matelot Pochic, parcelle ZE 333- ZE 334 suivant le projet de délimitation du Géomètre Expert.



Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212901979-20251201-VP2025120213-DE

La surface cédée par M. et Mme Le Bars, pour la parcelle ZE 333, se porte à hauteur de 40 m² environ et pour la parcelle ZE 334, se porte à hauteur de 19 m² environ, pour un montant d'un euro symbolique.

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'opération d'alignement rue Matelot Pochic, parcelle ZE 333 et ZE 334 ;
- approuve l'achat par la commune des 59 m 2 environ des parcelles ZE 333 et ZE 334 pour un montant d'un euro symbolique à Mr et Mme Le Bars ;
- dit que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- en l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 décembre 2025

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC
29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Annie AUFFRET